

ADMINISTRATION.

pas seulement des membres représentant tout le Dominion, mais la législation pourvoit surtout à ce que les représentants soient une élite intellectuelle, scientifique et rompue aux affaires.

Par nature, la Commission est un corps purement consultatif. Le gouvernement fédéral lui vote une certaine allocation chaque année, mais elle ne forme pas partie de l'administration gouvernementale ordinaire et ne possède aucun pouvoir exécutif ou administratif. Elle a pour but l'étude, la recherche et le conseil; l'efficacité de son travail dépend du mérite de ses recommandations, qui doivent, par conséquent, et dans chaque cas, être fondées sur une information complète et précise. Dans son discours d'ouverture le président de la Commission en définit le status comme suit:

“Bref, la Commission est un corps constitué qui a pour mission de recueillir des renseignements précis, de les discuter, d'en faire un choix et de les assimiler, afin d'en faire bénéficier le pays d'une manière pratique, et afin de faire part de son opinion sur toutes les questions de direction qui pourraient surgir relativement à l'administration actuelle des ressources naturelles, lorsque la question de leur conservation effective et de leur usage économique est en cause.”

Organisation et Travail.—La Commission dirige ses efforts surtout vers (1) l'inventaire des ressources naturelles du Canada; (2) et la formation de l'opinion publique et la direction des autorités administratives dans le but d'obtenir d'elles un concours plus intelligent. L'organisation de la Commission se ramifie en sept comités chargés des Terres, Forêts, Eaux et Pouvoirs Hydrauliques, Minéraux, Pêcheries, Chasse, Animaux à fourrure, Hygiène publique, Presse et associations coopérantes. Ces comités ont dirigé des recherches sur certaines de nos ressources naturelles au moyen d'un personnel d'experts; on a fait de grands progrès dans l'inventaire des ressources nationales et vers la solution de plusieurs problèmes d'administration.

Terres.—Le comité des terres, reconnaissant que l'amélioration de l'agriculture est un grand facteur de prospérité et de progrès pour le Canada, et que la fertilité du sol ne peut être conservée que par la pratique de la culture scientifique, a entrepris d'étudier et d'aider à améliorer les méthodes de culture dans tout le Dominion. On a d'abord fait une enquête sur les conditions actuelles au moyen d'une commission agricole représentant toutes les sections agricoles des diverses provinces. Dans l'ensemble, les renseignements obtenus indiquaient que l'introduction des vraies méthodes de culture doubleraient la valeur des récoltes agricoles du pays en vingt ans. Pour compléter les travaux de la commission on a pris des mesures efficaces en 1912. Dans chaque district visité, on a établi des fermes modèles pour démontrer à quels résultats on peut arriver avec l'agriculture scientifique. On a obtenu les plus beaux résultats, et les expériences de la Commission ayant réussi, ces travaux ont été repris et répandus par le ministère fédéral de l'Agriculture. On n'a rien épargné pour faire l'éducation agricole. Par tout le Canada, on a répandu les rapports et les bulletins, et on a poursuivi une propagande très active pour une culture plus perfectionnée à un grand nombre de réunions de cultivateurs et par l'entremise de sociétés.